

## Déclaration conjointe sur les punitions corporelles données aux enfants et aux adolescents



### Punitions corporelles données aux enfants : Feuille d'information

« En nous basant sur les preuves claires et convaincantes selon lesquelles les punitions corporelles données aux enfants et aux adolescents ne jouent aucun rôle utile dans leur éducation et ne posent que des risques pour leur développement, il faudrait inciter fortement les parents à trouver des méthodes disciplinaires positives ».

– *Déclaration conjointe sur les punitions corporelles données aux enfants et aux adolescents*

Les punitions corporelles sont la forme de violence la plus commune dans l'expérience des enfants. Elles sont également liées à des méfaits vastes et durables aux niveaux personnel et sociétal.

Les punitions corporelles sont régulièrement associées à des blessures physiques, une détérioration des relations avec les parents, une plus faible internalisation des valeurs morales, l'apparition d'attitudes antisociales et l'agressivité, l'intimidation, de la violence dans les fréquentations, des perturbations du développement cérébral et un développement cognitif et des résultats scolaires plus faibles. Elles sont associées à des problèmes de santé mentale à l'adolescence et à l'âge adulte et à l'abus d'alcool et de drogues. Pour la plupart des parents qui recourent aux punitions corporelles, ces résultats ne sont pas intentionnels ou escomptés et il est clair qu'ils ne sont pas bienvenus.

En plus d'être associées à des méfaits tout au long de la vie pour les enfants qui les subissent, elles ont souvent des effets massifs et durables sur les générations suivantes, comme en témoigne le profond impact générationnel de la violence subie par des milliers d'enfants autochtones placés dans des pensionnats. À tel point que la Commission de vérité et réconciliation du Canada a demandé à ce que la loi autorisant les punitions corporelles données aux enfants soit retirée du *Code criminel*.

À plus grande échelle, la communauté souffre des conséquences sanitaires, sociales et économiques des punitions corporelles. Les enfants qui en ont été victimes sont à risque de nuire aux gens de leur entourage – lorsqu'ils rencontrent des pairs, vont à l'école, font du sport, sortent avec quelqu'un, ont des partenaires et deviennent parent à leur tour.

Les punitions corporelles constituent une violation des droits fondamentaux des enfants. En vertu de la *Convention relative aux droits de l'enfant* des Nations Unies – ratifiée par le Canada et tous les pays du monde sauf un) – les pays sont tenus de protéger les enfants contre toutes les formes de violence. À ce jour, 61 pays ont rendu illégales les punitions corporelles et 27 autres se sont engagés à faire de même. Le Canada n'a pas encore pris cet engagement.

Au Canada, les recherches sur les conséquences des punitions corporelles, la reconnaissance grandissante des droits des enfants, l'attention portée à la question par les médias et l'éducation des parents ont réduit le soutien pour cette approche. Le soutien et la pratique des punitions corporelles déclinent plus rapidement dans les pays qui les interdisent et entreprennent d'éduquer le public dans son ensemble.

Parallèlement au déclin du soutien pour les punitions corporelles, on constate un intérêt croissant pour la discipline positive, respectueuse des droits de l'enfant et efficace, cela est prouvé, pour élever des enfants respectueux et en bonne santé.

#### **Ressources pour en savoir plus**

[Déclaration conjointe sur les punitions corporelles données aux enfants et aux adolescents](#)

[We Know Enough Now To Stop Hitting Our Children](#) (Cet article n'est disponible actuellement qu'en anglais.)

[La discipline positive au quotidien à la maison](#)

[Global Initiative to End All Corporal Punishment of Children](#)